



# MISE À JOUR DES STOCKS DE CREVETTE ÉSOPE (*PANDALUS MONTAGUI*) DE LA ZONE DE PÊCHE DE LA CREVETTE 4, LA ZONE D'ÉVALUATION OUEST ET LA ZONE D'ÉVALUATION EST POUR LA SAISON DE PÊCHE 2026-2027

## CONTEXTE

La Gestion des ressources halieutiques de Pêches et Océans Canada (MPO) a demandé une évaluation des stocks de crevette ésope (*Pandalus montagui*) de la zone de pêche de la crevette 4 (ZPC 4), la zone d'évaluation est (ZEE), et la zone d'évaluation ouest (ZEO) afin de formuler un avis sur les prises pour la saison de pêche 2026-2027.

La présente réponse des Sciences découle de la réunion multirégionale d'examen par les pairs des 4 février 2026 sur l'Évaluation de la crevette ésope dans la zone de pêche de la crevette 4, la zone d'évaluation est, et la zone d'évaluation ouest pour la saison de pêche 2026-2027.

## AVIS SCIENTIFIQUE

### État du stock

- **Zone de Pêche de la Crevette (ZPC) 4** : En 2025, la biomasse exploitable ( $BE_{pop}$ ) de la population de crevette ésope a été estimée à 4,7 fois le point de référence limite (PRL) pour la ZPC 4 et était au-dessus du point de référence supérieur (PRS). L'indice des prédateurs potentiels à l'échelle de la population a atteint un sommet dans la série chronologique en 2025, mais les autres indices de la santé du stock ne suscitent pas de préoccupations. Le stock de crevettes ésope de la ZPC 4 est considéré comme se trouvant dans la zone saine du cadre de l'approche de précaution (AP).
- **Zone d'évaluation Est (ZEE)** : En 2025, on a estimé que le stock de crevette ésope se situait dans la zone critique du cadre de l'AP, au-dessous du PRL avec une probabilité de 59 %.
- **Zone d'évaluation Ouest (ZEO)** : En 2025, on a estimé que le stock de crevette ésope se situait dans la zone saine du cadre de l'AP, au-dessus du PRS avec une probabilité de >99,9 %.

### Tendances du stock

- **ZPC 4** : En 2025, l'indice de la biomasse du stock reproducteur (BSR) propre à la ZPC 4 a augmenté de 20 % (pour atteindre 30 000 t) par rapport à 2024, et il était au-dessus de la moyenne à long terme (2005 à 2024). L'indice de la biomasse exploitable (BE) propre à la ZPC 4 a augmenté de 19 % (pour atteindre 33 900 t) par rapport à 2024, et il était au-dessus de la moyenne à long terme (2005–24).
- **ZEE** : Les indices de la BE et de la BSR femelle dans la ZEE ont diminué depuis 2024 de 77 % (à 3 045 t) et 79 % (à 3 298 t), respectivement. Ces indices sont inférieurs à leur moyenne à long terme respective (2009 à 2024).

- **ZEO** : L'indice de la BSR femelle dans le ZEO a diminué de 16 % depuis 2024 (à 55 465 t) et l'indice de biomasse exploitable a augmenté depuis 2024 de 14 % (à 82 646 t). Ces indices sont supérieurs à leur moyenne à long terme respectives (2014 à 2024).

### Considérations liées à l'écosystème et aux changements climatiques

- L'indice des prédateurs potentiels associé à l'ensemble de la zone d'évaluation a augmenté au cours des dernières années, pour atteindre un sommet dans la série chronologique en 2025.

### Avis sur le stock

- **ZPC 4** : L'indice du taux d'exploitation (ITE) préliminaire pour 2025-2026 était de 8,3 %, alors que 70 % de la limite des prises accessoires a été atteinte. Si la limite des prises accessoires est entièrement atteinte en 2025-2026, l'ITE sera de 11,9 %.
- **ZEE** : L'ITE préliminaire pour 2025-2026 était de 6,9 %, alors que 9 % du TAC a été atteint. Si le TAC est entièrement atteint en 2025-2026, l'ITE sera de 74,9 %.
- **ZEO** : L'ITE préliminaire pour 2025-2026 était de 10,0 %, alors que 55 % du TAC a été atteint. Si le TAC est entièrement atteint en 2025-2026, l'ITE sera de 18,1 %.

## FONDEMENT DE L'ÉVALUATION

### Détails de l'évaluation

#### Année d'approbation de l'approche d'évaluation

L'évaluation pour la zone de Pêche de la Crevette (ZPC) 4 suit le cadre d'évaluation élaboré en 2023 (Baker *et al.* 2024). L'évaluation pour la zone d'évaluation est (ZEE) et la zone d'évaluation ouest (ZEO) suit les points de référence élaborés en 2020 pour le Cadre de l'approche de précaution (AP) visant la crevette ésope (*Pandalus montagui*) (MPO 2020).

#### Type d'évaluation

Mise à jour de l'année intermédiaire

#### Date de l'évaluation la plus récente

1. Dernière évaluation complète : Mars 2025 (MPO 2025, Enright *et al.* En préparation<sup>1</sup>).
2. Dernière mise à jour de l'année intermédiaire : janvier (ZPC 4) et février (ZEE et ZEO) 2024 (MPO 2024a, MPO 2024b, MPO 2024c).

#### Approche d'évaluation du stock

1. Catégorie générale : fondée sur des indices
2. Catégorie spécifique : fondée sur des indices (notamment des indices dépendants de la pêche et indépendants de la pêche).

---

<sup>1</sup> Enright, D., Baker, K., Le Corre, N., Coffey, W., Atchison, S., Kenyon, K., Malayny, C., Fulton, S., Walkusz, W. En prép. Information à l'appui de l'évaluation de la crevette ésope (*Pandalus montagui*) dans les zones d'évaluation Est et Ouest et Zone de Pêche de la Crevette 4, mars 2025. Secr. can. des avis sci. du MPO. Doc. de rech.

Pour l'évaluation de la ZPC 4, un modèle spatio-temporel est utilisé pour estimer la biomasse exploitable de la population de crevettes ésopes dans son ensemble (c.-à-d. ZEE, ZEO et ZPC 4 combinées) (Baker *et al.* 2024). En outre, le cadre pour la ZPC 4 examine un indice des prédateurs potentiels, un indice de la ponte totale et un indice de BE propre à la ZPC 4 calculé avec la méthode de cartographie par ogive.

Dans la ZEE et la ZEO, l'évaluation suit le cadre établi par le MPO (2020); les données sur les prises provenant des relevés scientifiques sont étendues dans l'espace afin de produire un indice d'abondance pour la biomasse exploitable (BE) et la biomasse du stock reproducteur (BSR) femelle. Les crevettes mâles et femelles dont la longueur de carapace est supérieure à 17 mm sont prises en compte dans le calcul de l'indice de la BE, tandis que les crevettes femelles de toutes les tailles sont utilisées pour l'indice de la BSR.

### **Approche d'évaluation de l'écosystème et des changements climatiques**

La biomasse des principaux prédateurs est intégrée au cadre d'évaluation de la ZPC 4 et examinée pour l'ensemble de la population.

### **Hypothèse relative à la structure du stock**

La ZPC 4, la ZEE et ZEO sont des unités de gestion des stocks. Les stocks de crevette ésope dans ces unités sont biologiquement liés par la dispersion des larves (Le Corre *et al.* 2020).

### **Points de référence**

Dans la ZPC 4, un PRL pour la crevette ésope fondé sur la série chronologique (de 2005 à 2022) des données de relevé combinant la ZPC 4, la ZEE et la ZEO a été établi au moyen d'un modèle spatio-temporel afin d'obtenir un nouvel indice de la biomasse exploitable ( $BE_{pop}$ ) pour déterminer l'état du stock dans la ZPC 4. Le PRL pour la crevette ésope dans la ZPC 4 est la moyenne des paramètres suivants :

la plus faible  $BE_{pop}$  à partir de laquelle le stock a augmenté et est demeuré au-dessus de la moyenne géométrique pendant une période d'au moins trois ans;

la  $BE_{pop}$  la plus faible observée entre 2005 et 2022;

40 % de la moyenne géométrique de l'indice de la  $BE_{pop}$  de 2005 à 2022.

Le PRS a été défini comme 80 % de la moyenne géométrique de l'indice  $BE_{pop}$  de 2005 à 2022, ce qui correspond à 1,8 fois la valeur du PRL. Cette valeur peut varier légèrement d'une année à l'autre.

En plus de l'état du stock par rapport au PRL, trois indicateurs supplémentaires de la santé du stock sont présentés lors de chaque évaluation : l'indice des prédateurs potentiels, l'indice de ponte totale et l'indice de la biomasse exploitable propre à la ZPC 4.

Les points de référence pour la ZEE et la ZEO sont détaillés dans le tableau 1.

Tableau 1. Points de référence pour la crevette ésope dans la zone d'évaluation est (ZEE) et la zone d'évaluation ouest (ZEO).  $B_{RMD}$  est la biomasse au rendement maximal durable.

Point de référence	Description	ZEE	ZEO
Point de référence limite (PRL) :	40 % de la moyenne géométrique de la biomasse du stock reproducteur (BSR) femelle sur la période productive (2009 à 2019 pour la ZEE, 2014 à 2019 pour la ZEO), une approximation de la $B_{RMD}$ , MPO (2020).	3 100 t	12 300 t
Point de référence supérieur (PRS) :	80 % de la moyenne géométrique de la biomasse du stock reproducteur (BSR) femelle sur la période productive (2009 à 2019 pour la ZEE, 2014 à 2019 pour la ZEO), une approximation de la $B_{RMD}$ , MPO (2020).	6 100 t	24 600 t
Niveau d'exploitation de référence (NER) :	s.o.	–	–
Point de référence cible (PRC) :	s.o.	–	–

## Données

- Relevé collaboratif annuel au chalut de la Northern Shrimp Research Foundation (NSRF) et du MPO (2005 à 2025).
  - Le calcul de  $BE_{pop}$  inclut les données de 2005 à 2025 pour la ZPC 4, de 2007 à 2025 pour la ZEE, et de 2014 à 2025.
  - Le calcul des indices de biomasse pour la ZEE inclut les données de 2009 à 2025.
  - Le calcul des indices de biomasse pour la ZEO inclut les données de 2014 à 2025.
- Système de gestion des quotas de l'Atlantique (SGQA – autrefois appelé le Rapport canadien sur les quotas dans l'Atlantique [RCQA]; 2010 à 2025-2026).
- Données sur les prises commerciales déclarées antérieures au SGQA (1979 à 2009).

### Changements apportés aux données

- Les données sur les prises commerciales pour 2025-2026 sont considérées comme incomplètes, car la saison ne se termine officiellement que le 31 mars 2026. Les données du SGQA pour la ZPC 4, la ZEE et la ZEO ont été extraites le 13 janvier 2026 (Tableau 2). Les données sur les prises commerciales pour 2023-2024 et 2024-2025 ont été mises à jour pour refléter l'ensemble de ces années de pêche (tableau 2).
- Les données du programme d'observateurs en mer (1979-2025) ne sont pas incluses dans les mises à jour hors année d'évaluation.

## ÉVALUATION

### État du stock et tendances – ZPC 4

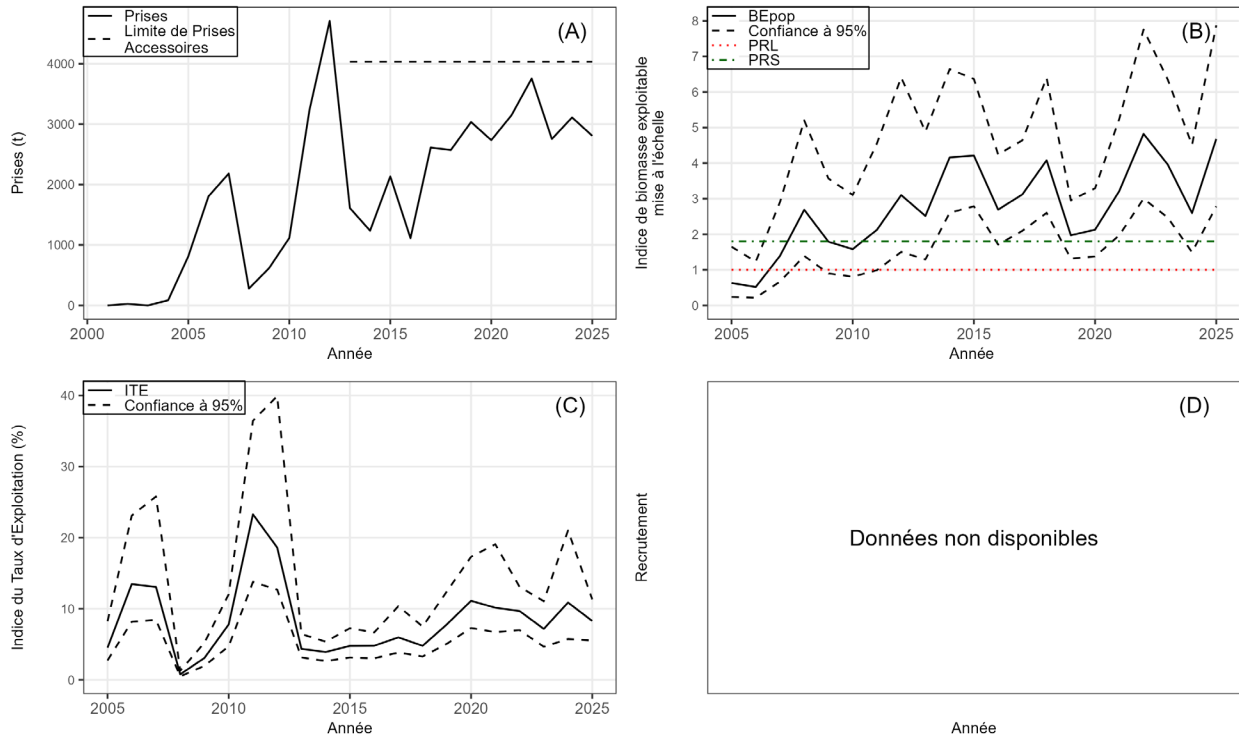


Figure 1. Tendances du stock de la zone de pêche de la crevette (ZPC) 4 : (A) Prises et limite de prises accessoires, (B) biomasse exploitable à l'échelle de la population ( $BE_{pop}$ ) par rapport au point de référence limite (PRL) et au point de référence supérieur (PRS), (C) indice du taux d'exploitation (ITE) [prises des pêches par rapport à la biomasse exploitable propre à la ZPC 4], (D) recrutement (données non disponibles).

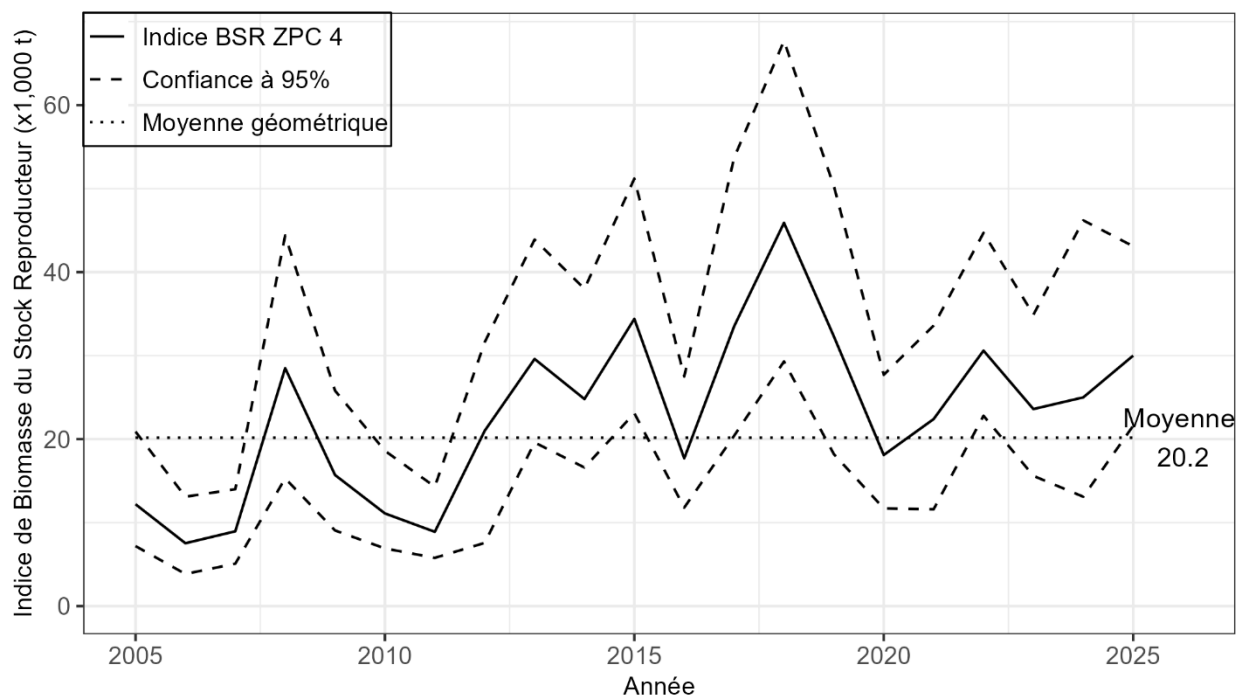


Figure 2. Biomasse du stock reproducteur et intervalle de confiance à 95 % dans la zone de pêche de la crevette 4, de 2005 à 2025. La ligne horizontale en pointillés représente la moyenne géométrique de 2005 à 2024.

### Pêche

Les prises dans la ZPC 4 ont varié sans tendance autour de 3 000 t par an entre 2017 et 2025 (Figure 1a, Tableau 2). Les prises préliminaires de 2025-2026, au 13 janvier 2026, étaient de 2 807 t (70 % du quota de prises accessoires de 4 033 t).

### Biomasse

Les indices de la BE et de la BSR propres à la ZPC 4 ont varié sans tendance ces dernières années. Il y a eu une augmentation de 19 % de la BE de 2024 à 2025 (2024 : 28 600 t; 2025 : 33 900 t) et une augmentation de 20 % de la BSR entre 2024 et 2025 (2024: 25 000 t; 2025: 30 000 t) (Figure 2).

### Exploitation

L'indice du taux d'exploitation (ITE) a varié entre 0,8 % et 23,3 % de 2005-2006 à 2024-2025 et l'ITE préliminaire (basé sur les prises rapportées au 13 janvier 2026) était de 8,3 % en 2025-2026 (Figure 1c). Si la limite des prises accessoires est entièrement atteinte en 2025-2026, l'ITE sera de 11,9 %.

### État actuel

Le stock de crevette ésope dans la ZPC 4 correspond actuellement à 4,7 fois le PRL établi et se situe au-dessus du PRS. L'indice des prédateurs potentiels à l'échelle de la population a augmenté de 8 % entre 2024 et 2025 et a atteint un sommet dans la série chronologique en 2025. Les autres indices de la santé du stock, notamment l'indice de ponte totale à l'échelle de la population et l'indice de la biomasse exploitable propre à la ZPC 4, ne suscitaient aucune préoccupation. Le stock se situe dans la zone saine du Cadre de l'AP.

État du stock et tendances – Zone d'évaluation est

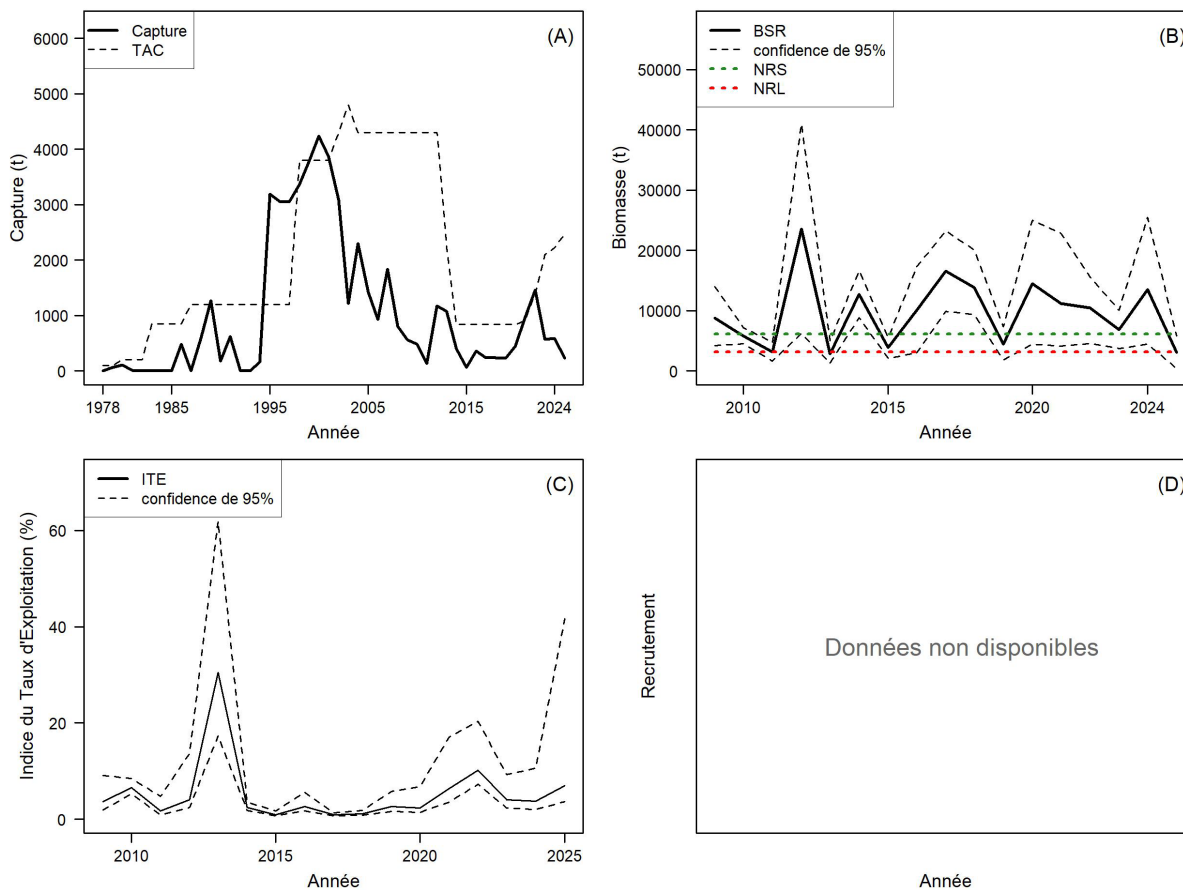


Figure 3. Tendances des stocks dans la zone d'évaluation est : (A) prises et total autorisé des captures (TAC), (B) biomasse du stock reproducteur (BSR) par rapport au point de référence limite (PRL; 3 100 t) et point de référence supérieur (PRS; 6 100 t), (C) indice du taux d'exploitation (ITE) [prises des pêches par rapport à la biomasse exploitable], (D) recrutement (données non disponibles).

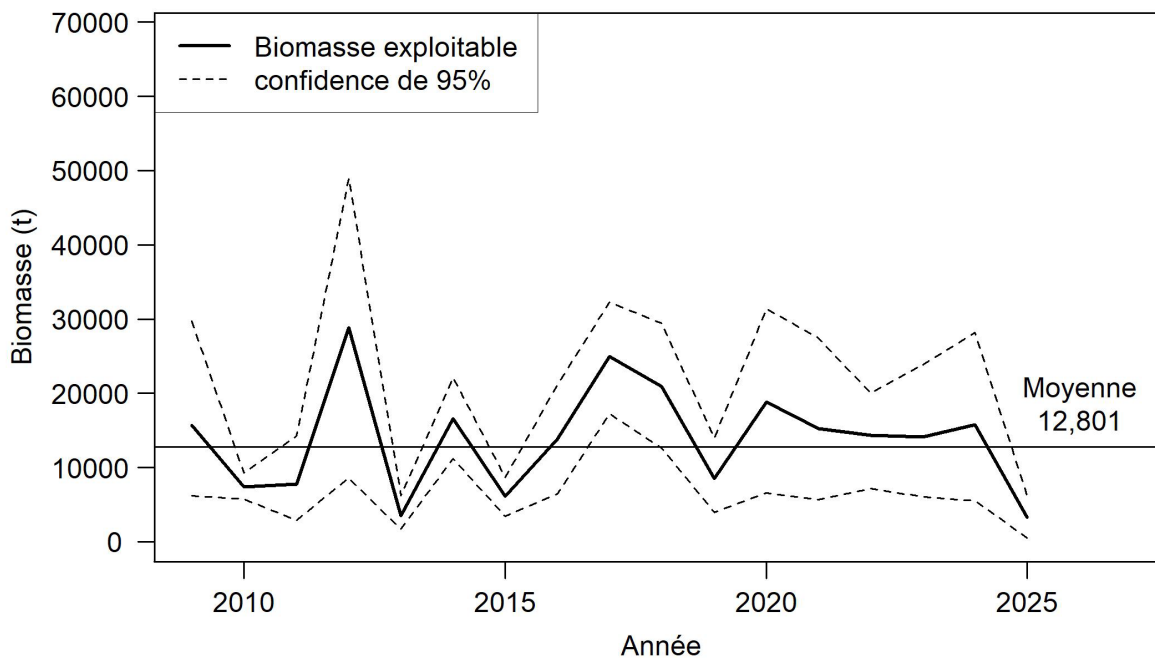


Figure 4 : Indice de la biomasse exploitable et intervalle de confiance à 95 % dans la zone d'évaluation est, de 2009 à 2025. La ligne horizontale représente la moyenne géométrique de 2009 à 2024.

### Pêche

Les prises dans la ZEE ont varié sans afficher de tendance, mais sont restées inférieures à 1 000 t la plupart des années depuis le début de la série chronologique actuelle de 2009 à 2025 (Figure 3A, Tableau 2). Les prises préliminaires en 2025-2026, au 13 janvier 2026, s'établissaient à 228 t (9 % du total autorisé de capture (TAC) de 2 469 t).

### Biomasse

Les indices de la BE et de la BSR ont varié sans tendance ces dernières années. La BSR en 2025 (3 045 t, deuxième valeur la plus basse de la série temporelle) a diminué de 77 % par rapport à 2024 (Figure 3B). En 2025, la BE (3 298 t, valeur la plus basse de la série temporelle) était aussi inférieure à la moyenne géométrique à long terme et a diminué de 79% par rapport à 2024 (Figure 4).

### Indicateurs biologiques

La longueur de carapace moyenne des femelles et des mâles a affiché une grande variabilité au cours des dernières années et a fortement diminué en 2024 par rapport à 2023 pour atteindre certaines des valeurs les plus faibles de la série chronologique. En 2025, la longueur moyenne de carapace des femelles a légèrement augmenté, tandis que celle des mâles a poursuivi une forte baisse pour atteindre la valeur la plus faible de la série chronologique. La longueur à 50 % de la transition de mâle à femelle a continué de diminuer entre 2024 et 2025, pour atteindre le niveau le plus bas précédent de la série chronologique. Si ces tendances se poursuivent, cela pourrait avoir des effets négatifs sur la productivité du stock.

### Exploitation

L'indice du taux d'exploitation préliminaire (basé sur les prises rapportées au 13 janvier 2026) pour 2025-2026 était de 6,9 % (Figure 3C), avec un taux d'exploitation potentiel de 74,9 % si la totalité du TAC de 2025-2026 fixé à 2 469 t est pêchée.

### État actuel

Le stock de crevette ésope dans la ZEE est actuellement inférieur au PRL avec une probabilité de 58 %. Le stock se situe dans la zone critique du cadre de l'AP.

### État du stock et tendances – Zone d'évaluation ouest

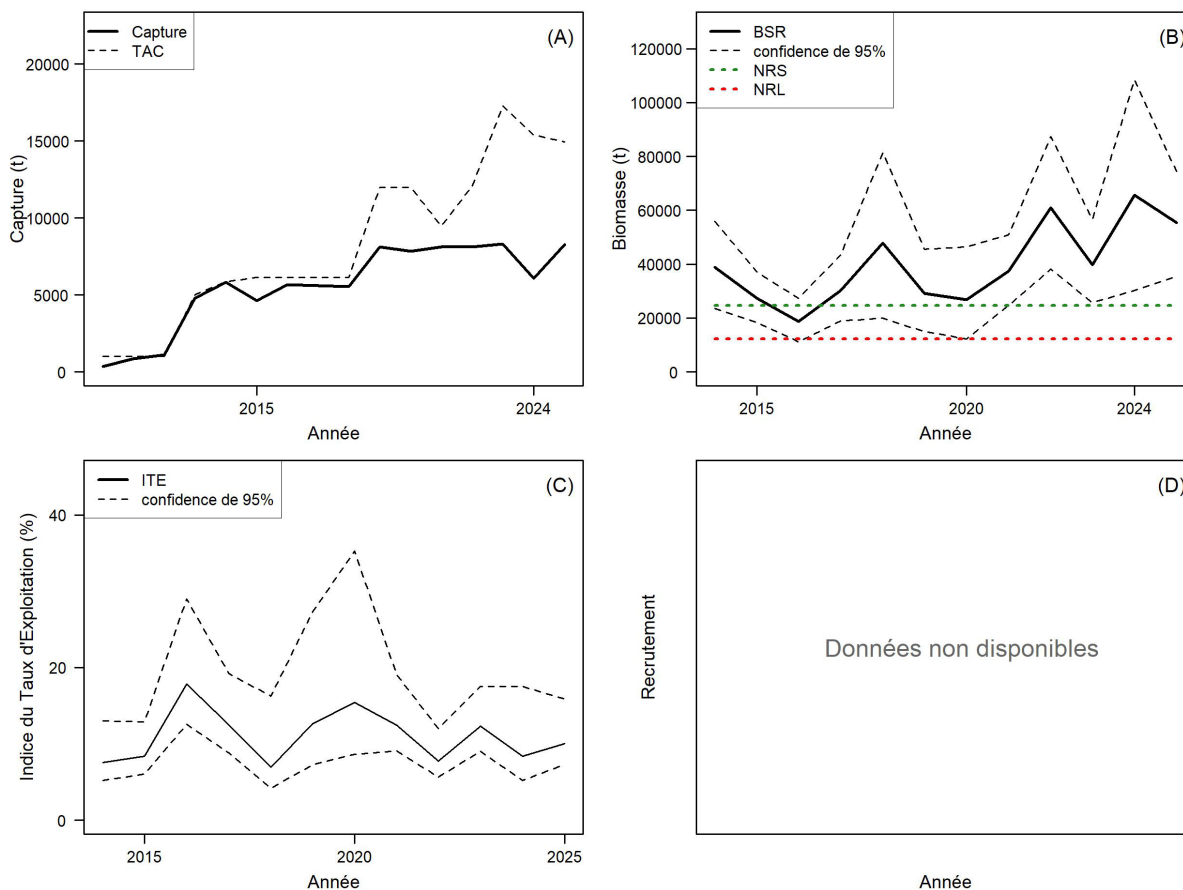


Figure 5. Tendances du stock dans la zone d'évaluation ouest : (A) prises et total autorisé des captures (TAC), (B) biomasse du stock reproducteur (BSR) par rapport au point de référence limite (PRL; 12 300 t) et point de référence supérieur (PRS; 24 600 t), (C) indice du taux d'exploitation (ITE) [prises des pêches par rapport à la biomasse exploitable], (D) recrutement (données non disponibles).

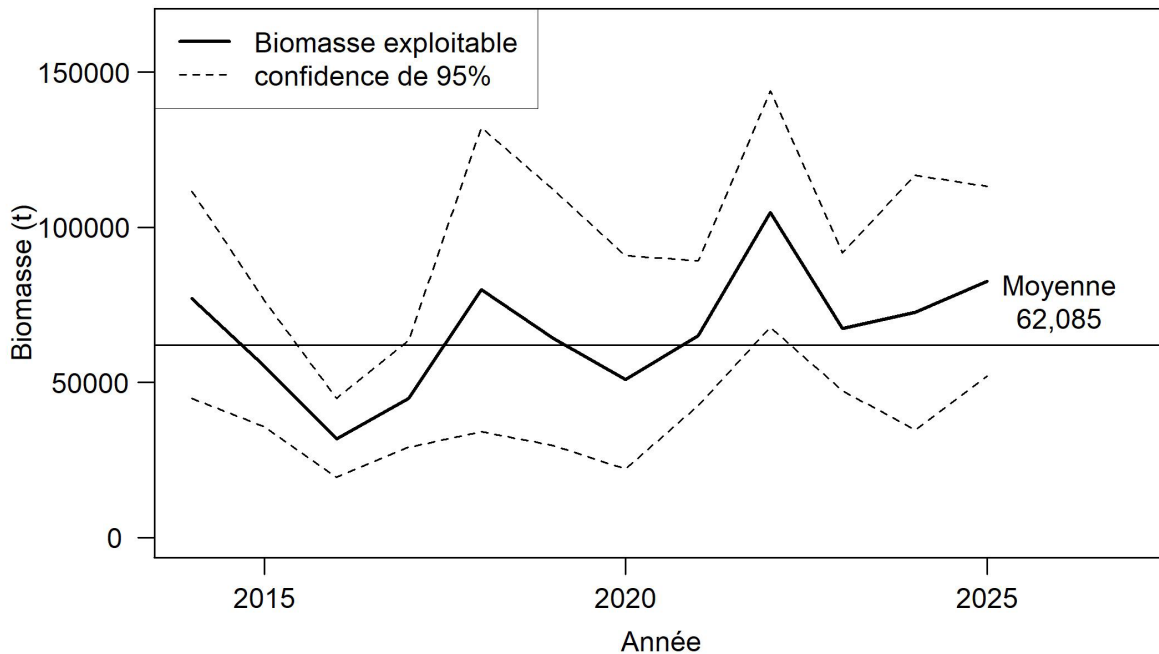


Figure 6. Indice de la biomasse exploitable et intervalle de confiance à 95 % dans la zone d'évaluation ouest de 2014 à 2025. La ligne horizontale représente la moyenne géométrique de 2014 à 2024.

### Pêche

Les prises dans la ZEO ont varié au fil du temps. De 2015 à 2018, les prises ont varié sans tendance autour de 5 000 t. De 2019 à 2023, elles ont augmenté à environ 8 000 t par année mais a diminué en 2024 à environ 6 000 t (Figure 5A, Tableau 2). Les prises préliminaires en 2025-2026, au 13 janvier 2026, s'établissaient à 8 274 t (55 % du TAC de 14 956 t).

### Biomasse

En 2025, l'indice de la BSR (55 465 t) a diminué de 16 % par rapport à 2024, mais demeurait supérieur à la moyenne géométrique à long terme (figure 5B). En 2025, l'indice de la BE (82 646 t) était au-dessus de la moyenne géométrique à long terme et avait augmenté de 14 % par rapport à 2024 (figure 6).

### Indicateurs biologiques

La longueur de carapace moyenne des femelles et celle des mâles ont montré une grande variabilité au cours des dernières années et ont légèrement augmenté en 2025 après avoir fortement diminué en 2024. De même, en 2024, la longueur à 50 % de la transition de mâle à femelle avait fortement chuté pour atteindre les niveaux les plus bas de la série chronologique, mais elle a augmenté en 2025 pour retrouver une taille similaire aux valeurs des années précédentes.

## Exploitation

L'indice du taux d'exploitation préliminaire (basé sur les prises rapportées au 13 janvier 2026) pour 2025-2026 était de 10,0 % (Figure 5C), avec un taux d'exploitation potentiel de 18,1 % si la totalité du TAC de 2025-2026 fixé à 14 956 t est pêchée.

## État actuel

Le stock de crevette ésope dans la ZEO est actuellement au-dessus du PRS avec une probabilité de >99,9 %. Le stock se situe dans la zone saine du cadre de l'AP.

## Historique des débarquements

Tableau 2. Prises nominales déclarées et quotas (en tonnes) pour la crevette ésope dans la zone d'évaluation est (ZEE), la zone d'évaluation ouest (ZEO) et la zone de pêche de la crevette (ZPC) 4 de la saison de pêche 2014-2015 à la saison de pêche 2025-2026. Les prises déclarées pour les saisons de pêche 2024-2025 et 2023-2024 ont été mises à jour afin de refléter l'ensemble de l'année de pêche.

\*Prises selon le SGQA au 13 janvier 2026 pour la ZEE, la ZEO et la ZPC 4. Comme la pêche est toujours ouverte, les prises sont préliminaires pour 2025-2026.

Année de pêche	ZEE		ZEO		ZPC 4	
	Prises (t)	TAC (t)	Prises (t)	TAC (t)	Prises (t)	Limite de prises accessoires (t)
2025-2026*	228	2,469	8,274	14,956	2,807	4,033
2024-2025	582	2,216	6,088	15,384	3,110	4,033
2023-2024	564	2,100	8,300	17,282	2 753	4 033
2022-2023	1 460	1 400	8 128	12 096	3 755	4 033
2021-2022	965	902	8 106	9 470	3 146	4 033
2020-2021	447	840	7 841	11 975	2 734	4 033
2019-2020	225	840	8 114	11 975	3 034	4 033
2018-2019	234	840	5 531	6 138	2 571	4 033
2017-2018	233	840	5 609	6 138	2 611	4 033
2016-2017	358	840	5 660	6 138	1 112	4 033
2015-2016	59	840	4 616	6 138	2 134	4 033
2014-2015	401	840	5 836	5 860	1 235	4 033

## Considérations liées à l'écosystème et aux changements climatiques

Aucune nouvelle information sur les conditions océanographiques n'était disponible pour 2025. On sait que les crevettes de la famille des Pandalidés sont des proies importantes pour divers poissons (p. ex. le flétan du Groenland [*Reinhardtius hippoglossoides*], le grenadier berglax [*Macrourus berglax*], morue de l'Atlantique [*Gadus morhua*], les raies [*Rajidae* spp.] et les sébastes [*Sebastes* spp.]). Ces prédateurs peuvent avoir une incidence significative sur la biomasse et la dynamique des populations chez leurs proies. La quantité de crevettes consommée par les prédateurs varie en fonction de la taille du stock de prédateurs, du chevauchement dans l'espace et des autres proies disponibles. L'indice de prédation dans la zone d'évaluation a augmenté ces dernières années, atteignant un maximum de la série chronologique en 2025 ; toutefois, l'indice de biomasse des grands sébastes a diminué considérablement entre 2024 et 2025.

## Avis sur les stocks

Aucune projection ou simulation n'a été élaborée aux fins de la présente évaluation, car celle-ci est fondée sur des indices et des données.

## SOURCES D'INCERTITUDE

Le détroit d'Hudson est un système très dynamique caractérisé par de puissants courants de marée et un brassage des eaux. Avec des vitesses pouvant atteindre cinq nœuds, les forts courants peuvent provoquer des changements rapides dans la répartition des crevettes et dans leur capturabilité. Les crevettes peuvent être transportées sur de grandes distances en relativement peu de temps à l'intérieur et à l'extérieur de la ZEO, la ZEE et la ZPC 4, vers le sud. C'est fort probablement ce qui explique les importantes fluctuations de la biomasse observées dans les zones d'évaluation et entre celles-ci, même au cours d'une même année. La crevette rayée dans la ZEE se trouve à la limite nord et est de son aire de répartition, elle est donc très sensible à l'expansion et à la contraction de la portion principale principal du stock. Le fait d'évaluer seulement un sous-ensemble d'une population plus vaste est une source d'incertitude dans la détermination de l'état réel d'une ressource.

La capturabilité relative des quatre navires de recherche (Cape Ballard, Aqviq, Kinguk et Katsheshuk II) utilisés au cours de la série chronologique du relevé collaboratif NSRF-MPO, ainsi que la capturabilité relative entre ces navires, demeurent inconnues.

Bien que les zones d'évaluation combinées représentent probablement une seule population qui se mélange, la région présente une distribution inégale de la densité ainsi que des différences dans le développement et la croissance des crevettes. Ces facteurs contribuent de façon importante à l'état général du stock et pourraient indiquer que certaines zones jouent un rôle plus important que d'autres pour la santé du stock. Les résultats de l'évaluation reposent sur l'hypothèse que la distribution spatiale des prélèvements de la pêche demeure constante.

Historiquement, les allocations de pêche ont été établies à l'échelle de petites zones de gestion, qui sont plus petites que l'échelle d'évaluation du stock. Cette approche a probablement contribué à limiter les concentrations localisées de l'effort de pêche en répartissant l'activité de pêche entre les différentes zones de gestion. Il demeure toutefois difficile de déterminer comment des changements dans la distribution de l'effort de pêche pourraient affecter l'ensemble de la population.

## Recommandations de recherche

Comme il est admis que les stocks de la ZPC 4, la ZEE et la ZEO ne constituent probablement pas des populations distinctes, les unités d'évaluation de ces stocks devraient être réévaluées.

## LISTE DES PARTICIPANTS DE LA RÉUNION

NOM	AFFILIATION
Colin Gallagher	Région de l'Arctique, MPO – Secteur des sciences
Hilary Rockwood	Région de T.-N.-L., MPO – SCAS
Erika Parrill	Région de T.-N.-L., MPO – Secteur des sciences
Hannah Munro	Région de T.-N.-L., MPO – Secteur des sciences
Krista Baker	Région de T.-N.-L., MPO – Secteur des sciences

NOM	AFFILIATION
Nick Duprey	Région de T.-N.-L., MPO – Secteur des sciences
Nicolas Le Corre	Région de T.-N.-L., MPO – Secteur des sciences
Samantha Fulton	Région de l'Arctique, MPO – Secteur des sciences
William Coffey	Région de T.-N.-L., MPO – Secteur des sciences
Wojciech Walkusz	Région de l'Arctique, MPO – Secteur des sciences
Liliya Baranova	Région de la capitale nationale, MPO – Gestion des ressources

## SOURCES DE RENSEIGNEMENTS

- Baker, K.D., Anderson, S.C., Coffey, W., Walkusz, W., Mullaney, D.R.J. et Skanes, K.R. 2024. [Détermination d'un point de référence limite pour la crevette ésope \(\*Pandalus montagu\*\) de la zone de pêche à la crevette 4](#). Secr. can. des avis sci. du MPO. Doc. de rech. 2024/067. iv + 29 p.
- Le Corre, N., Pepin, P., Burmeister, A., Walkusz, W., Skanes, K., Wang, Z., Brickman, D., and Snelgrove, P.V.R. 2020. [Larval connectivity of northern shrimp \(\*Pandalus borealis\*\) in the Northwest Atlantic](#). Can. J. Fish. Aquat. Sci. 77(8): 1332–1347.
- MPO. 2020. [Avis scientifique sur les points de référence limites pour la crevette nordique \(\*Pandalus borealis\*\) et la crevette ésope \(\*Pandalus montagu\*\) dans les zones d'évaluation est et ouest](#). Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2020/053.
- MPO. 2024a. [Mise à jour de l'état du stock de crevette ésope \(\*Pandalus montagu\*\) dans la zone de pêche de la crevette 4 en 2023](#). Secr. can. des avis sci. du MPO. Rép. des Sci. 2024/028.
- MPO. 2024b. [Mise à jour des indicateurs de l'état des stocks de crevettes nordiques \(\*Pandalus borealis\*\) et de crevettes ésopes \(\*Pandalus montagu\*\) dans la zone d'évaluation Est, février 2024](#). Secr. can. des avis sci. du MPO. Rép. des sci. 2024/017.
- MPO. 2024c. [Mise à jour des indicateurs de l'état des stocks de crevettes nordiques \(\*Pandalus borealis\*\) et de crevettes ésopes \(\*Pandalus montagu\*\) dans la zone d'évaluation Ouest, février 2024](#). Secr. can. des avis sci. du MPO. Rép. des sci. 2024/016.
- MPO. 2025. [Évaluation des stocks de crevette ésope \(\*Pandalus montagu\*\) de la zone de pêche de la crevette 4, la zone d'évaluation est et la zone d'évaluation ouest pour la saison de pêche 2025-2026](#). Secr. can. des avis sci. du MPO. Avis sci. 2025/041.

## CE RAPPORT EST DISPONIBLE AUPRÈS DU :

Centre des avis scientifiques (CAS)  
Région de Terre-Neuve et Labrador  
Pêches et Océans Canada  
C.P. 5667  
St. John's, (T.-N.-L.)  
A1C 5X1

Courriel : [DFO.NLCSA-TNLCAS.MPO@DFO-MPO.GC.CA](mailto:DFO.NLCSA-TNLCAS.MPO@DFO-MPO.GC.CA)

Adresse Internet : [www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/](http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/)

ISSN 1919-3815

ISBN 978-0-660-99141-2 N° cat. Fs70-7/2026-016F-PDF

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du  
ministère des Pêches et des Océans, 2026

Ce rapport est publié sous la [Licence du gouvernement ouvert – Canada](#)



La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2026. Mise à jour des stocks de crevette ésope (*Pandalus montagui*) de la zone de pêche de la crevette 4, la zone d'évaluation est et la zone d'évaluation ouest pour la saison de pêche 2026-2027. Secr. can. des avis sci. du MPO. Rép. des Sci. 2026/016.

*Also available in English:*

DFO. 2026. *Stock Assessment Update for Striped Shrimp (Pandalus montagui) in Shrimp Fishing Area 4, the Eastern Assessment Zone, and Western Assessment Zone for the 2026–27 Fishing Season. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Sci. Resp. 2026/016.*